



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 21
Suffrages exprimés: 25

République Française

Délibération N° 2021-111
Conseil Municipal du 20 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION : 13 octobre 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- G. MIGNON- M. VILLEGER -T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER –G. MICHELY –JF CESSAC –K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – C.RAFIN – S. BUTET.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : MH. AUBINEAU donne pouvoir à G. MICHELY - JP DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEOU - P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON – P BERTON donne pouvoir à S. BUTET

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: C. BONNEAU – S. DELIMOGES

SECRETAIRE DE SÉANCE : S. BUTET

OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – EXERCICE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° 2021-22 du Conseil Municipal du 24 mars 2021 portant sur le vote du budget primitif 2021,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics locaux,

Considérant que le Centre Communal d'Action Social sollicite une subvention pour un montant de 30 000 € au titre de l'année 2021,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 25 VOIX POUR** décide :

- D'attribuer une subvention de 30 000 € au Centre Communal d'Action Sociale,
- Dit que les crédits sont inscrits à l'article 657362 du budget principal 2021 de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE